



Le mardi 24 novembre 2020

Objet : élection des membres de la délégation du personnel du CSE

LISTES DES CANDIDATS POUR LE PREMIER TOUR DE L'ELECTION

OUVRIERS ET EMPLOYÉS, TAM

CSE - Ouvriers et Employés, TAM - 1er tour - Titulaires
<p style="text-align: center;">Le Mouvement Réel</p> <ol style="list-style-type: none">1. M. Adrien MONIER2. Mme Lucile REYNAUD3. M. Aurélien ALPHON LAYRE4. Mme Sarah PONCEBLANC5. M. William TOURNIER6. Mme Violaine BOURDON - KATOUNKE7. M. Daplé BIH8. Mme Marie DANTIACQ9. M. Samuel DEBERLES10. Mme Sophie COLSON11. M. Dominique LESTIENNE <p>Répartition des suffrages : 50% CGT, 50% SUD</p>

CSE - Ouvriers et Employés, TAM - 1er tour - Suppléants
<p style="text-align: center;">Le Mouvement Réel</p> <ol style="list-style-type: none">1. Mme Elodie BOUTEILLE2. M. Baptiste MARAIS3. Mme Adélaïde RICHARD4. M. Antoine CHAMBAUD5. Mme Marguerite MERIEUX BRICHART6. M. Paul-Alain BOULVERT7. Mme Margaux LEVALLOIS8. M. Fabrice CZUYKA9. Mme Claire BARADUC10. Mme Anaïs BROCH11. Mme Laura LARTIGAUD <p>Répartition des suffrages : 50% CGT, 50% SUD</p>

Au premier tour de scrutin chaque liste est établie par les organisations syndicales.

Conformément à l'article L2314-19 du Code du travail, sont éligibles, les électeurs âgés de dix-huit ans révolus, et ayant travaillé dans l'entreprise depuis un an au moins, à l'exception des conjoint, partenaire d'un pacte civil de solidarité, concubin, ascendants, descendants, frères, sœurs et alliés au même degré de l'employeur.

L'ancienneté est calculée par rapport à la date de clôture du premier tour de l'élection, soit le lundi 30 novembre 2020.

Madame Anne-Laure DESGRIS
PDG



Le mardi 24 novembre 2020

Objet : élection des membres de la délégation du personnel du CSE

LISTES DES CANDIDATS POUR LE PREMIER TOUR DE L'ELECTION

INGENIEURS ET CADRES

CSE - Ingénieurs et Cadres - 1er tour - Titulaires
<p style="text-align: center;">Le Mouvement Réel</p> <p>1. Mme Dorothée STERN Répartition des suffrages : 50% CGT, 50% SUD</p>

CSE - Ingénieurs et Cadres - 1er tour - Suppléants
<p style="text-align: center;">Le Mouvement Réel</p> <p>1. M. Patrick COQUIDE Répartition des suffrages : 50% CGT, 50% SUD</p>

Au premier tour de scrutin chaque liste est établie par les organisations syndicales.

Conformément à l'article L2314-19 du Code du travail, sont éligibles, les électeurs âgés de dix-huit ans révolus, et ayant travaillé dans l'entreprise depuis un an au moins, à l'exception des conjoint, partenaire d'un pacte civil de solidarité, concubin, ascendants, descendants, frères, sœurs et alliés au même degré de l'employeur.

L'ancienneté est calculée par rapport à la date de clôture du premier tour de l'élection, soit le lundi 30 novembre 2020.

Madame Anne-Laure DESGRIS
PDG